

Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Division Efficacité énergétique et
énergies renouvelables
Service de coordination
3003 Berne

Genève, le 7 juillet 2020

Concerne : Mise en consultation de la révision de la loi sur l'énergie (mesures d'encouragement à partir de 2023)

Madame, Monsieur,

Le département fédéral des transports, de l'énergie et de la communication a mis en consultation l'avant-projet de révision de la loi sur l'énergie (mesures d'encouragement à partir de 2023).

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), association de droit privé indépendante de l'Etat, regroupe plus de 2'400 entreprises membres et représente plus de 130'000 emplois dans le canton. La CCIG s'engage pour la représentation des intérêts de ses membres et pour la défense de bonnes conditions-cadres pour l'économie genevoise dans son ensemble. À ce titre, les enjeux de politique énergétique revêtent un caractère prioritaire pour la CCIG, tant le prix de l'énergie est une composante déterminante de la bonne santé des entreprises. La CCIG tient par conséquent à faire part de sa position concernant cet avant-projet.

1. Remarques liminaires

La CCIG a déjà eu l'occasion de se prononcer sur les questions énergétiques et climatiques lors de plusieurs procédures de consultation et auditions :

- Politique climatique de la Suisse post-2020 (2016)
- La Stratégie énergétique 2050 (2012)
- Loi sur l'approvisionnement en gaz (2020)
- Loi sur l'approvisionnement en électricité (2019)

Les observations contenues dans la présente prise de position s'inscrivent donc dans la continuité des éléments communiqués à l'occasion de ces récentes procédures.

2. Prendre en compte le contexte international

La stratégie énergétique suisse doit prendre en compte l'effort international dans la transition énergétique. Il faut en effet veiller à ce que la Suisse ne mette pas en péril sa base industrielle en adoptant des mesures drastiques qui induiraient une hausse du coût de l'énergie en comparaison de ses voisins européens. Les problématiques climatiques sont globales et la Suisse doit fournir sa part de l'effort tout en prenant garde à ne pas léser outre mesure son industrie. Relevons à ce titre que l'Union européenne, principal partenaire commercial de la Suisse, se satisfait d'une situation bien moins reluisante que la Suisse en matière d'émission de gaz à effet de serre et bénéficie d'une marge d'amélioration de ses performances plus simple à exploiter. Il serait donc pertinent de travailler plus activement vers des objectifs communs au niveau européen.

3. Anticiper afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement

L'approvisionnement en énergie est soumis à une profonde mutation en raison de l'abandon de l'énergie nucléaire et des efforts entrepris vers la décarbonisation. Cette transition signifie une augmentation significative des besoins en électricité, qui est susceptible de menacer la sécurité d'approvisionnement en hiver. Ce d'autant plus que les pays voisins s'engagent également dans des transitions à même de perturber le marché et les possibilités d'importation d'énergie. Il paraît donc indispensable d'éliminer les obstacles réglementaires afin d'exploiter pleinement le potentiel des nouvelles technologies destinées à un approvisionnement énergétique stable, respectueux du climat et économique. Dans cette optique, l'ouverture complète du marché de l'électricité constitue une étape fondamentale afin de favoriser la concurrence et l'innovation. L'intégration de la Suisse dans le marché intérieur européen de l'électricité est également nécessaire afin de garantir la sécurité d'approvisionnement et la stabilité du réseau électrique.

4. Adapter les contributions au contexte local

En tant qu'association genevoise, nous souhaitons que les contraintes régionales et locales soient prises en compte dans les processus de décision liés aux contributions d'investissement. En effet, le caractère urbain de notre canton augmente indubitablement les coûts engendrés par les projets destinés à la production énergétique en comparaison avec les cantons ruraux. Il est par conséquent nécessaire de prendre cette variable en compte dans le processus décisionnel et privilégier les projets efficaces en fonction des dispositions géographiques de chaque région. Le projet actuel comporte effectivement le risque d'écarter les projets urbains (par exemple photovoltaïques) car les coûts de production sont structurellement plus élevés.

5. Positionnement de la CCIG

5.1. Prolongation de la surtaxe

La CCIG s'oppose à une extension des mesures de financement jusqu'en 2035 et rejette par conséquent la prolongation de la surtaxe de réseau de 2,3 centimes / kWh. En effet, cette extension contribuerait à maintenir un déséquilibre important dans le marché de l'électricité. La CCIG considère qu'il est raisonnable d'abandonner cette surtaxe en 2023, d'autant plus que ce délai était un élément essentiel du modèle adopté dans le cadre de la stratégie énergétique 2050.

5.2. Contributions d'investissement

La CCIG salue la transition du système de rétribution vers les contributions d'investissement privilégiant l'efficacité. En effet, elles constituent une forme d'aide plus à même de soutenir des projets efficaces capables de produire des quantités d'énergie significatives. Comme mentionné plus haut, ces contributions devraient être destinées aux projets efficaces en comparaison locale afin de ne pas écarter les projets dans les cantons urbains. La CCIG estime toutefois qu'il serait préférable d'abandonner, à terme, toute distorsion du marché.

5.3. Les valeurs cible doivent être des objectifs, pas des contraintes

La CCIG rejette l'adoption de valeurs cible contraignantes, qui risque d'entraîner des coûts supplémentaires considérables dans l'hypothèse d'une incapacité à les atteindre avec les mesures adoptées. En effet, fixer des valeurs contraignantes conduirait potentiellement à l'adoption précipitée de mesures inadéquates et coûteuses afin d'atteindre à tout prix ces valeurs, au détriment des intérêts économiques et industriels. Les valeurs cible sont pertinentes en tant qu'objectif mais les fixer de manière rigide ne permettrait pas de s'adapter aux imprévus et aux évolutions du marché et des technologies à même de changer la donne rapidement.

5.4. La sécurité de l'approvisionnement doit être prioritaire

Garantir la sécurité d'approvisionnement est indispensable et devrait être la priorité. Dans ce cadre, aucune source d'énergie ne devrait être exclue. Le gaz constitue une source d'énergie intéressante afin d'effectuer une transition vers les énergies renouvelables. De plus, le développement des technologies d'exploitation du gaz renouvelable et neutre en carbone tel que le biogaz et le gaz de synthèse est extrêmement prometteur et devrait en conséquence être soutenu activement.

5.5. Accord avec l'UE

L'intégration de la Suisse dans le marché intérieur européen de l'électricité est économiquement raisonnable et indispensable pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et la stabilité du réseau. À cette fin, un accord sur l'électricité avec l'UE doit être négocié le plus rapidement possible.

En espérant que l'Office fédéral de l'énergie accordera toute l'attention requise aux points qui précèdent, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Vincent Subilia
Directeur général



Nathalie Hardyn
Directrice - Département Politique

